

ENVIRON 2,3 MILLIONS D'EUROS POUR DÉVELOPPER LE THERMIQUE EN CÔTE-D'OR

Le Comité d'attribution des aides du CCRt (Contrat Chaleur Renouvelable territorial) composé de l'ADEME et du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, en présence des autres financeurs (Région et Feder), a attribué 2 278 407 € de subventions pour la construction de 8 chaufferies biomasse, dont 5 avec réseau de chaleur et l'installation d'une géothermie sur sondes. Ces aides viennent s'ajouter à 2 342 450 € reçues par d'autres financeurs (Europe Feder, État DETR, Conseil régional de Bourgogne, Conseil départemental de la Côte-d'Or, SICECO).

Le CCRt, pour développer les énergies renouvelables thermiques

Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) est un dispositif mis en place par l'ADEME qui permet d'accélérer les projets de développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération sur le territoire.

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or assure le rôle d'opérateur territorial sur le département de la Côte-d'Or, hors Dijon Métropole, en gérant les subventions du Fonds Chaleur de l'ADEME, en coordination avec les acteurs du territoire. Le SICECO assure l'instruction technique et financière des projets en collaboration avec l'ADEME. À la suite des Comités d'attribution organisés avec l'ADEME, le SICECO se charge de verser les aides attribuées à chaque projet.

Des attributaires publics et privés

Ce programme est destiné aux porteurs de projets publics, comme les collectivités adhérentes du SICECO mais également aux entités privées (entreprises, associations, hors particuliers).

Il concerne les installations d'énergies renouvelables (bois-énergie avec ou sans réseau de chaleur, géothermie de surface, solaire thermique et récupération de chaleur fatale) en construction ou en rénovation.

Aucune puissance ou production minimale n'est requise pour obtenir les aides du CCRt. Néanmoins des critères administratifs et techniques doivent être respectés (certification RGE, compteur, rendement, ...).

Environ 2,3 millions d'euros € d'aide pour les projets de 2025

En 2025, 9 projets étaient concernés :

-  Un projet de géothermie pour la communauté de communes de Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges pour la rénovation du gymnase de Brochon | 56 345 € de subvention ADEME (CCRt)
-  Un projet de chaudière biomasse pour alimenter la mairie et un logement communal à Saint-Martin-de-la-Mer | 8 064 € de subvention ADEME (CCRt)
-  Un projet de chaudière biomasse pour alimenter les ateliers municipaux de Genlis - 47 880 € de subvention ADEME (CCRt)
-  Un projet de chaudière biomasse pour alimenter la mairie, la bibliothèque et la salle des fêtes à Pagny-la-Ville - 10 626 € de subvention ADEME (CCRt)
-  Un projet de chaudière biomasse avec réseau pour desservir 2 bâtiments privés (gîte Domaine de Gustave) à Lanthès - 44 729 € de subvention ADEME (CCRt)
-  Un projet de chaudière biomasse avec réseau pour desservir un gîte (Domaine Le Pré de la Cour) à Bure-les-Templiers - 75 750 € de subvention ADEME (CCRt)
-  Un projet de chaudière biomasse avec réseau pour desservir 11 bâtiments dont 8 publics incluant l'hôpital à Saulieu - 1 159 400 € de subvention ADEME (CCRt)
-  Un projet de chaudière biomasse avec réseau pour desservir 9 bâtiments publics à Arnay-le-Duc - 329 883 € de subvention ADEME (CCRt)
-  Un projet de chaudière biomasse avec réseau pour desservir 4 bâtiments publics dont un EHPAD à Pouilly-en-Auxois - 545 730 € de subvention ADEME (CCRt)

Le passage en énergies renouvelables pour ces installations de chauffage permettra de limiter les émissions de CO₂ à hauteur de 1 670 tonnes par an, soit 838 voitures parcourant annuellement 15 000 km.

Sans le portage du CCRt par le SICECO, ces projets n'auraient pas bénéficié de cette aide.

CONTACTS PRESSE : Nathalie Blanc - nblanc@siceco.fr - 03 80 50 85 09 - 06 73 49 96 18

SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or

Constitué en 1947, le SICECO est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 675 communes et 18 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le SICECO opère dans les domaines suivants : distribution publique d'électricité, de gaz et de chaleur, éclairage public, planification énergétique, énergies renouvelables, Économies d'énergie, Achats d'énergies, bornes de recharge pour véhicules électriques, cartographie et service d'information géographique et communications électroniques.